

**AIME DE ZUTTER**  
**COMMANDANT POL DU MAQUIS AIGOUAL-  
CEVENNES**

*A. JEANJEAN*

Aimé de Zutter, fils d'Henriette DENDRAS (française) et de Marie Emilien Ernest de Zutter, citoyen belge, est né le 27 septembre 1899 à Paris 14ème arrondissement. La famille de Zutter est originaire de KRUSHOUTEM (CRUYSHAUTEM en français), Flandre orientale.

Selon sa fille Monique, épouse MAZAUDIER, il fait ses études en France et devient Ingénieur chimiste. Il épouse à Anvers (Belgique) le 18 septembre 1926 Paula Rita Maria PAULIS (fille d'un ambassadeur ?) dont il aura deux filles. Il divorce de Paula Rita Maria le 8 juillet 1942. (Jugement du Tribunal de Première Instance de Bruxelles).

Deux mois plus tard, à Fès, ville industrielle du Maroc, le 26 novembre, il présente le « *Permis de Conduire les Automobiles* », valable au Maroc et en France. Il semblerait qu'à cette époque il s'intéresse aux riches mines de phosphate, plomb,

fer, manganèse nombreuses dans la région.

En résidence surveillée à Alzon, à partir du 19 janvier 1942, (arrêté préfectoral du 9 février 1942), il a fait connaissance de Mlle Paulette Joséphine PAYAN d'Alès, infirmière à la Croix Rouge, fille de Jules Eugène PAYAN photographe et de Cécile Anne Marie MOTTAZ. La famille originaire de Lyon est copropriétaire de l'immeuble de Félix Camplo, l'épicier, où se tiennent les réunions des petits groupements de jeunes gens installés courant 1942 au Pradaels et au col de l'Homme Mort.

Après le Maquis, il travaille, ou effectue des recherches dans les mines des Cévennes : à Valjuille (Sauclières), plomb et galène ; à Arrigas, baryte ; wolfram à .... (Illisible). Il crée une usine de savon liquide, marque « *Tréfort* », enfin une fabrique d'extincteurs aux Brousses (30) qu'il gère avec sa nouvelle épouse.

C'est en 1958 qu'ils ont une fille Monique. Après un long procès de Zutter obtient en 1975 la nationalité française. Sa demande de naturalisation nous permet de connaître les différentes résidences où il a habité depuis le 2 juin 1940 au moment de son décès :

Nîmes (Gard) 11 rue des Lombards du 2 juin 1940 au 9 février 1942 ;

Alzon (Gard) du 9 février 1942 au 27 mai 1949 ;

Alès (Gard) rue Montbounnoux du 27 mai 1949 au 7 novembre 1949 ;

Nîmes (Gard) 11 rue des Lombards du 7 novembre 1949 au 28 juillet 1953 ;

Avignon (Vaucluse) 10 rue petite Fusterie du 28 juillet 1953 au 12 novembre 1957 ;

A 242 - 24 - 11-20 F 03 7-22



## CERTIFICAT DE CAPACITÉ

valable pour la conduite des

Voitures de tourisme et véhicules dont le poids en charge est inférieur à 3.500 kilos.

Véhicules dont le poids en charge dépasse 3.500 kg

~~Voitures affectées à des transports en commun.~~

~~Motocycloles.~~

Biffer les catégories auxquelles le certificat ne s'applique pas.

---

VALABLE AU

~~MAROC SEULEMENT~~

MAROC ET EN FRANCE

Biffer la mention à laquelle le certificat ne s'applique pas.

8-4-49

Numéro du certificat 742.-

Le Directeur des Travaux Publics,

Vu l'Arrêté viziriel sur la police de la circulation et du roulage,

Délivre à Monsieur de Zutter Aimé

né à Paris - Seine le 27 septembre 1899.

domicilié à Colis (adresse) Gard-  
Fès, le 29 novembre 1926

SIGNATURE DU TITULAIRE Zutter

P. le Directeur des Travaux Publics,  
L'AGENT DÉLÉGUÉ,  
monzer

---

Éten lu à la catégorie des \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_ 1926

Permis de conduire d'Aimé De Zutter

Nom : Melle PAVAN  
Prénoms : Paulette Nationalité française  
Née le 27/7/1909 A Lyon  
Adresse : 16, rue Saint Vincent - ALÈS

Diplômes de Croix-Rouge simple N° 7814  
A.M.S. 5188  
Obtenu le 3 Juillet 1930 A ALÈS

Pièce d'identité produite  
(N°, date, lieu de délivrance)

Fonctions

VISA DU PRÉSIDENT DU COMITÉ,



SIGNATURE DE LA TITULAIRE;

Carte valable du 1er juin 1943 au 1er sept 1943

Carte d'infirmière de Melle Paulette Payan



La Palme (Aude) du 12 novembre 1957 au 7 septembre 1968 ; Molières sur Cèze, les Brousses du 7 septembre 1968 à mai 1981.

Le 8 mai 1976, désormais citoyen français, il épouse alors à Molières sur Cèze Paulette PAYAN, décédée le 4 janvier 2000 à Nîmes. Aimé de Zutter est décédé à Alès le 16 mai 1981. Le couple est inhumé au cimetière d'Alès.


Nous ignorons tout de sa formation militaire. Selon sa fille, à l'âge de 16 ans (1915), il s'évade quatre fois d'un camp allemand où il a été enfermé pour fait de résistance. A-t-il fréquenté une école militaire belge ? Si l'on se réfère à sa carte de membre de « *La fraternelle d'après-guerre* » (carte n° 45 453) il est enregistré au **I-3 Chasseurs à Cheval**. Était-il un cavalier ?

Au moment de la déclaration de guerre avec l'Allemagne et la reddition du roi des Belges le 28 mai 1940, il a le grade de capitaine de l'armée belge.

### **Contexte historique.**

15 janvier 1940 : la Belgique voudrait bien cesser de servir de champ de bataille à l'Europe. 1870, 1914 : les Belges ont été, chaque fois, les premiers à recevoir le choc des troupes allemandes. Elle a pourtant fait de gros sacrifices afin d'armer ses troupes et bâtir des fortifications. Elle a demandé à ses citoyens de très gros sacrifices et du dévouement.

La réorganisation militaire de ce petit pays date pourtant de 1913, moment où la première guerre mondiale va le surprendre. En ce début d'année 1940, la tension monte en Europe et les commentaires vont bon train. Les mesures que prend le pays sont-elles justifiées ? Pareil affolement, disent les uns, est ridicule ; pour d'autres le moment est à la réflexion. Pour d'autres encore, il importe de ne pas faire preuve de passivité ; mieux vaut être prévoyant. Il serait normal et juste que la

N <sup>o</sup> Nr	45453/6	Montant de la cotisation : Fr.: 10Fr. Bedrag der bijdrage:
Nom Naam	DE ZUTTER	
Prénoms Voornamen	Aimé	
Adresse Adres	I. Cité du Sureau	Signature du porteur : Handteeken van den drager:
Ville Stad	BRUXELLES.	
Province Provincie	BRABANT.	Cachet de Le président de la Fraternelle Stempel der Verbroedering
Fraternelle d'après-guerre Na-oorlogsche verbroedering	I-3 Chasseurs à Cheval.	
Milicien 19 Militiekias		Plus de 30 fr. Timbre fiscal Over de 30 fr. Fiscale waarde
Section C.O.F.A.G. Sectie C.O.N.O.V.		
Fonctions Functies	Président.	

Carte d'ancien combattant d'Aimé De Zutter

Belgique déploie ses forces de défense. Mais son vœu le plus cher est de rester extérieure au conflit jusqu'à la paix. De toute façon, cette attitude de neutralité armée, n'a-t-elle pas été déjà définie comme étant la position officielle du pays face aux aléas de l'avenir.

10 mai 1940<sup>85</sup>. L'offensive allemande contre la Belgique et la Hollande est déclenchée simultanément le 10 mai à 5 h 35. L'attaque commence par surprise ; les parachutistes allemands ont déjà pris position dans la nuit, occupant les points stratégiques : ponts, nœuds de communications. Le très important fort d'Eben Emael est enlevé par un coup de main de troupes aéroportées. L'armée belge est aussitôt soutenue par des unités françaises et britanniques qui entrent en Belgique dès que la nouvelle de l'invasion allemande est connue. Mais, ce faisant, les troupes franco-britanniques s'éloignent de leurs bases logistiques, ce qu'attendaient les Allemands. Leur offensive continue sur la lancée ; les divisions de panzers franchissent la Meuse<sup>86</sup> après avoir traversé les Ardennes et poursuivent leur avance jusqu'à la mer du Nord, en huit jours.

Le but de l'opération baptisée « *coup de faucille* » est parfaitement atteint par les Allemands : leur aile droite et les divisions blindées ont complètement coupé les troupes belges et alliées du gros de l'armée française à la frontière franco-belge.

---

<sup>85</sup> À cette date, la Belgique peuplée de huit millions d'habitants, dispose d'une armée de 600 000 hommes. En 1939, la mobilisation générale fait passer l'effectif de huit divisions à vingt-deux grandes unités dont deux divisions de chasseurs ardennais et deux de cavalerie. Mais les unités de réserve sont mal encadrées, leur matériel insuffisant. L'infanterie est peu entraînée, les soldats plient sous le poids de leur équipement. L'aviation est démodée ; mais le pire est le manque d'adaptation des hommes aux nouvelles techniques de combat. L'armée belge tient ses positions le long de l'Escaut, de la Meuse et du canal Albert.

<sup>86</sup> Pour créer des têtes de ponts, ils traversent le fleuve sur des canots pneumatiques et lancent ensuite des ponts de bateaux. C'est à **Sommières** que Guderian franchit la Meuse avec ses panzers.

Compte tenu de l'évolution probable des événements, l'armée britannique<sup>87</sup> reçoit l'ordre de se replier et d'évacuer le continent par Dunkerque. Très vite submergé et occupé, le Luxembourg se verra défendre par un seul gendarme qui fait remarquer à la première colonne de chars allemands qu'elle viole la frontière ; il est immédiatement arrêté ! Le gouvernement belge réfugié à Vichy, souhaite poursuivre la lutte, mais le roi Léopold III donne l'ordre à ses troupes de déposer les armes, le 28 mai. La veille, le roi a décidé la capitulation en rase campagne, sans conditions et sans consulter ses Alliés qu'il avait appelés à l'aide dix-huit jours plus tôt. En France et en Belgique, les réactions contre « *la trahison* » de Léopold sont violentes.

De nombreux soldats belges sont faits prisonniers et envoyés en Allemagne. D'autres tentent de fuir et viennent grossir sur les routes le flot des civils qui ont déjà pris le chemin de l'exil. Les populations françaises ne vont pas tarder à subir le même sort. Désormais les Français les suivent en files interminables, long exode qui se terminera sur les ponts de la Loire, submergés, presque infranchissables. Les habitants des villes fuient les bombardements ; les unités combattantes ne peuvent avancer sur les routes encombrées de civils. Trop souvent les administrations donnent l'exemple de la fuite. De longtemps les habitants de la future « *zone interdite* » du Nord et du Nord-Est ne pourront rentrer chez eux ; les Allemands feront venir des colons sur leurs terres.

Une particularité : les jeunes recrues. Ce ne sont plus des civils, ils ne sont pas encore incorporés comme militaires. Donc, ils ne sont rien administrativement, d'où une situation très pénible dont ils garderont un souvenir amer. De plus il existe un antagonisme héréditaire entre Wallons et Flamands, exacerbé par

---

<sup>87</sup> Lord Gort reçoit l'ordre de commencer l'opération « *Dynamo* » c'est-à-dire l'embarquement des troupes sur les côtes belges et françaises à 18 heures 57.

une sorte de rancœur : plusieurs unités flamandes ont très rapidement cessé le combat. Enfin la population sommiéroise se méfie de ces jeunes flamands qui parlent une langue proche de l'allemand. Il semble que pour les Wallons les choses se soient mieux passées.

Ces jeunes hommes sont sous la responsabilité d'un « *Haut-Commissaire Belge* » dont les bureaux sont situés à la Préfecture de Nîmes. Cet ingénieur chimiste, capitaine de l'armée belge se nomme Aimé de ZUTTER. Ce nom n'est pas inconnu des Sommiérois : il sera chef militaire du Maquis Aigoual – Cévennes, dont le PC est installé à Pondres, lors du mitraillage de la colonne allemande par les avions de l'US NAVY en août 1944.

### **Le Haut-Commissaire**

Chef du Département des Essences de la « *Belgian Gulf Oil Company* », Aimé de Zutter arrive à Nîmes le 9 juin 1940 dans un camion de cette Compagnie transportant aussi des réfugiés .Il prend contact avec les autorités civiles et militaires belges et françaises.

Fin août, M. Meert, Haut-Commissaire belge au rapatriement pour le Gard et le Vaucluse, vu la carence des autorités consulaires belges, lui demande de continuer les opérations de liquidation du Haut-Commissariat. Bien qu'il ait reçu l'ordre de rester en France, pour des raisons de famille, M. Meert est obligé de rentrer d'urgence en Belgique. Il lui laisse son secrétariat avec huit personnes et une trésorerie de deux mille francs.

Le reflux des réfugiés augmente d'une façon catastrophique pour les faibles moyens mis à sa disposition. Cette période très difficile dure tout le mois de septembre et jusqu'à la fin novembre. Alerté, le Gouvernement Belge à Vichy, vu la situation angoissante et la défaillance de personnel qualifié, lui

confie la Mission de Haut-Commissaire du Gard et du Vaucluse.

Il a la responsabilité de plusieurs milliers de jeunes démunis de tout et répartis sur deux départements (Sommières en compte 930) : il faut les loger, les nourrir, les habiller, régler les conflits entre Wallons et Flamands, parfois même avec les populations locales qui, en général se montrent très accueillantes, leur donner un peu d'argent de poche, les reconforter. En plus de ces jeunes recrues sont arrivés à l'aide toutes sortes de moyens de locomotion de nombreux civils belges qu'il faut officieusement aider ; cela va durer jusque fin 1941. Il apporte aussi son aide aux officiers belges et anglais internés à Saint Hippolyte du Fort (janvier à septembre 1941).

Une voiture Opel N° Z 14296 lui a été remise le 6 janvier 1941 par le Major ENGELMANN CLD « *pour continuation de sa mission* ». En effet les jeunes recrues sont rentrées en Belgique le 20 août ; leur séjour aura duré quatre mois. Mais il reste encore de nombreux Belges dans la région.

À l'occasion du départ des jeunes recrues et des civils, une manifestation franco-belge est organisée à la Préfecture du Gard. Le discours qu'y prononce le Haut-Commissaire à cette occasion va être le point de départ d'ennuis qui le conduiront à la clandestinité et le poursuivront jusqu'après la Libération.

Voici le compte rendu de la presse nîmoise :

*« Hier, à 17 heures, dans la grande salle du Conseil Général, s'est déroulée une cérémonie à la fois simple et cordiale au cours de laquelle les membres de la colonie belge manifestèrent leur gratitude envers notre département.*

*De nombreuses personnalités étaient présentes et on remarquait tout spécialement : M. le Général Michel, Commandant la subdivision ; notre nouveau Préfet, M. Chiappe et Madame ; M. Hubert Rouger, Maire de Nîmes ; M. Delpeyrou, Secrétaire Général ; M. Ulmann, chef de Cabinet adjoint de M. le*

*Préfet ; MM. Calemard, Premier Président à la Cour ; Pantel, Procureur Général ; Lacaux, Procureur de la République ; Gaston Bazille, Sénateur ; le Commandant de gendarmerie Gontrand ; les Colonels Debray, Guyon, Marty ; les Lieutenants Colonels Schott, Roustan, Dupont, ; MM. Coste, Président du Syndicat d'Initiatives ; Boisson, de l'Armée du Salut ; les différents chefs de service de la Préfecture, de l'Hôtel de Ville et une délégation des Dames de la Croix Rouge, des Dames de France et les membres de la colonie belge.*

*Après la présentation des diverses personnalités, M. de Zutter, Haut-Commissaire Belge pour le Gard, dans une touchante allocution, remercia tour à tour les autorités civiles et militaires et tous ceux qui, avec charité et générosité, accueillirent les Belges et s'efforcèrent d'amoindrir leurs épreuves. Pour tous ceux qui s'employèrent à cette tâche il eut un mot aimable, n'omettant aucun des organismes qui contribuèrent à faciliter l'hébergement et le ravitaillement de tant de malheureux et il adressa un merci collectif à toute la population du Gard.*

*Il offrit ensuite des gerbes de fleurs à Mme Chiappe et aux déléguées présentes de la Croix Rouge et des Dames de France.*

*M. Hubert Rouger rappela les liens d'amitié qui nous unissent à la Belgique.*

*M. Chiappe évoqua à son tour la fraternité d'armes de 1914 et 1940 dont le souvenir demeurer ineffaçable.*

*En donnant l'accolade au Haut-Commissaire Belge, M. Chiappe déclara : « En vous embrassant, c'est tout votre pays que j'embrasse. »*

*Le Général Michel prit ensuite la parole pour rappeler l'amitié née sur les champs de bataille. Si l'entraide apportée aussi bien à l'armée qu'aux réfugiés belges fut modeste, c'est qu'elle se manifesta dans des circonstances exceptionnelles.*

*Néanmoins, cette aide fut spontanée et généreuse. Après une pieuse pensée à l'armée belge le général Michel exprima sa foi dans la résurrection de nos deux pays si, suivant l'appel du maréchal Pétain, ils travaillent dans le silence, l'union et le respect de leurs chefs.*

*Ainsi s'acheva cette émouvante réunion. »*

Voici le texte du discours d'A. de Zutter.

*« Monsieur le Préfet, Mesdames, Messieurs.*

*Le douloureux exode de mes compatriotes vers la France généreuse s'achève par le retour hâtif vers ce qu'il reste de la Belgique.*

*Dans le département du Gard, les réfugiés belges ont reçu un accueil qui ne pourra jamais être oublié. Spontanément et avec le plus grand dévouement, votre Cabinet, Monsieur le Préfet, ainsi que les membres de vos Services ont contribué à nous faire oublier, si c'était possible, l'abandon de nos foyers.*

*Pour permettre l'organisation de cette foule angoissée, il a fallu trouver, avant tout, les endroits où elle pouvait se réunir, où elle pouvait venir chercher un soutien et une aide.*

*Le Conseil Général du Gard a eu l'amabilité de mettre à ma disposition la salle dans laquelle j'ai l'honneur de vous recevoir et m'a permis d'avoir ainsi un contact permanent avec tous vos services administratifs et contribué ainsi à solutionner rapidement bien des questions et de recueillir tous les renseignements indispensables pour l'hébergement et l'accueil des réfugiés dans votre Département.*

*Avec le plus grand dévouement, auquel je rends hommage, le Service Vicinal, chargé du ravitaillement, nuit et jour est resté sur la brèche pour permettre à mes compatriotes de recevoir à quelque endroit qu'il soit dans le Département, ce qu'il fallait pour leur subsistance et leur hébergement.*

*La plupart, à cause de leur fuite éperdue et démunis de*



*tout, ont pu s'adresser chez vous pour y recevoir des allocations qui leur permettraient de subvenir à leurs besoins.*

*Nos enfants, nos malades ont trouvé au Service de l'Hygiène le plus grand dévouement et c'est grâce à lui que nombre de mes compatriotes auront le bonheur de retrouver leur patrie.*

*Les municipalités de beaucoup de nos villages ont été obligées d'organiser la subsistance et le logement des misérables exilés et cet accueil a été si spontané et si sincère que bien des larmes de regret ont été versées au moment du départ et de la séparation.*

*Un déplacement de foule aussi considérable entraîne généralement avec lui des désagréments et je ne puis oublier que la justice de votre pays a été, pour mes compatriotes, d'une très grande mansuétude.*

*Les bureaux de la Sûreté et de la Police ont, pendant longtemps, été encombrés par une multitude de gens qui, inquiets sur le sort de leurs parents, cherchaient à savoir s'il leur était possible de retrouver leur trace.*

*Le concours de l'Intendance a été précieux pour l'organisation du ravitaillement et bien de mes compatriotes n'auraient pu regagner leur pays si l'autorité militaire ne leur avait permis de puiser dans leurs réserves de carburant, déjà bien entamées, et parcimonieusement distribuées pour vos propres besoins. C'est une faveur que nous ne pouvons pas oublier, non plus que l'aide fraternelle que les soldats de France ont apportée aux femmes, aux enfants, aux malades pour qu'ils puissent retourner chez eux dans les meilleures conditions de confort.*

*Votre belle ville de Nîmes a ouvert généreusement les portes de ses établissements d'accueil, qui, à toute heure du jour et de la nuit, ont fait face à une lourde tâche d'autant plus lourde*

*qu'ils ont partagé fraternellement ce qu'il était possible de donner à tous ceux qui cherchaient refuge chez vous.*

*Je rends un hommage particulier aux Centres d'Hospitalisation et au Centre Médial de la Ville de Nîmes qui a réparti nos blessés, nos malades, au même titre que les vôtres.*

*Ils ont été soignés avec le même dévouement, ils ont reçu les mêmes soins et ceux de mes compatriotes qui ont bénéficié de ces avantages, garderont la plus grande reconnaissance, qu'elle s'adresse au mérite de vos médecins, de vos infirmières, de vos brancardiers.*

*Dans ces circonstances douloureuses, où la charité est indispensable, où les plus grands dévouements doivent se pencher sur de grandes misères, la Croix Rouge Française et l'Union des Femmes de France, ont apporté à chaque éprouvé quel qu'il soit, le réconfort de leur généreuse intervention.*

*Malgré la situation difficile et souvent malgré le manque de matériel, la Société Nationale des Chemins de Fer Français nous a apporté l'aide la plus précieuse, sans laquelle jamais mes compatriotes n'auraient pu, dans un délai aussi rapide, reprendre le chemin du retour.*

*La Presse régionale a spontanément et aimablement offert l'insertion des appels lancés à nos exilés se trouvant dans le Gard*

*Je ne sais comment exprimer la reconnaissance et la gratitude que j'éprouve pour la population du Département du Gard, pour tout ce qu'elle a fait pour nous.*

*Jamais la Belgique meurtrie n'oubliera ce que la France blessée a fait pour elle dans une période douloureuse.*

*Petit pays, dans ses heures les plus difficiles, il a trouvé dans la France le secours de sa charité et de sa générosité.*

*Françaises et Français nous vous aimons, soyez assurés de notre fidélité, de la profondeur de nos sentiments envers vous.*

*Je veux aussi vous dire combien nos cœurs sont à vous, combien nos âmes sont imprégnées de vous, et, quand viendra l'instant où la France fera l'appel de ses enfants, nombreux, seront-ils chez nous si vous le permettez, qui répondront « présents ».*

*Monsieur le Préfet, au nom de mes compatriotes recueillis dans le Département du Gard, de tout cœur, encore merci, et permettez-moi d'offrir à Madame la Préfète, en symbole de reconnaissance, ces quelques fleurs. Permettez-moi également de vous remettre ce don que je vous prie de bien vouloir répartir entre les œuvres sociales de votre département.*

*Je prie aussi madame Engelmann<sup>88</sup> de bien vouloir remettre à Mme la Présidente de la Croix Rouge l'hommage de notre reconnaissance et le don que je lui destine.*

*Monsieur le Major Engelmann, je vous prie d'agir de même pour Mme la Présidente de l'Union des Femmes de France<sup>89</sup>. »*

Le Préfet Chiappe<sup>90</sup> considère que le paragraphe « et quand le jour viendra où la France, enfin... » est un appel à la Résistance dans le Gard, ce qui provoque chez lui une grande colère. Le 2 octobre il adresse à de Zutter une mise en garde contre des « *menées anti-françaises* ». Dès lors, il n'hésite pas à faire établir de faux rapports afin de lui permettre de prendre une suite de sanctions déshonorantes contre le Haut-Commissaire belge. (A. de Zutter).

Quelles sont alors ses activités dans la région ? Quels sont

---

<sup>88</sup> Mme Engelmann était l'épouse du Major Engelmann CLD désigné pour la Commission de liquidation des dégâts occasionnés dans le Gard par les réfugiés belges. Lettre de mission en date du 22 août 1940, signée du Colonel baron de Trannoy.

<sup>89</sup> Fondée en 1881 par Mme Kechlin-Schwartz ; société d'assistance militaire, familiale et sociale, elle sera fusionnée le 7 août 1940 avec la Société Française de Secours aux Blessés et l'Association des Dames Françaises pour former la Croix Rouge Française.

<sup>90</sup> Le Préfet Chiappe sera fusillé à la Libération. Réquisitoire de J. Servigne.

ses moyens de subsistance ? Il dispose d'une fortune personnelle. Le Préfet Chiappe le considère rapidement comme suspect et indésirable. Le 28 janvier 1941 il fait une demande de permis de séjour qui est accordé provisoirement, renouvelable tous les trois mois, mais avec interdiction de travailler.

*« À partir de février 1941, la situation de l'étranger résidant en France devient très difficile à cause de la surveillance policière et des commissions allemandes circulant un peu partout en zone française non occupée.*

*Me préoccupant des besoins de mes compatriotes qui n'avaient pu réintégrer la Belgique, cela bien entendu à titre officieux, puisqu'à partir de fin décembre 1940 ma mission officielle était terminée, (celle-ci a fait l'objet d'un rapport circonstancié envoyé à M. le Ministre de l'Intérieur et de la Santé en mars 1946) j'étais en rapport avec des officiers belges de l'État-Major du Colonel SEVERIN à Montpellier que je pus faire partir pour le Portugal et le Congo belge. Le lieu des réunions était au début Café de Paris à Nîmes, mais la surveillance dont j'étais l'objet devenant de plus en plus étroite, je changeai pour le château Sabatier à Quissac. (Gard).*

*Le nombre d'officiers parti de cette façon, surtout des aviateurs, est d'environ d'une quinzaine. Il m'est cependant difficile de donner les noms, car, au moment de mon arrestation en 1943, une grande partie de mes papiers a été brûlée par mes camarades de la Résistance. Toutefois je me rappelle les noms des adjudants Wilkin et Absil faisant partie de l'EM du colonel Séverin à Montpellier, qui éventuellement pourraient donner des précisions. Le premier, entre autres, est venu me voir à plusieurs reprises au château de Sabatier pour chercher des papiers pour lui et ses camarades.*

*Pendant cette période de l'année 1941, je réussis de la même façon à faire partir des officiers anglais internés à Saint*

*Hippolyte du Fort (Gard) entre autres : trois noms dont je me souviens, le capitaine aviateur canadien Gibss, les lieutenants aviateurs anglais Parkinson et Milton. Les rendez-vous avaient lieu dans une maison de tolérance « chez Hélène », rue de Bouillargues à Nîmes.*

*En septembre 1941, je fus discrètement avisé que mon attitude était suspecte et que je devais m'attendre à des désagréments. Je mis aussitôt la voiture de l'État-Major qui m'avait été laissée par le major Engelmann ainsi qu'un camion appartenant à la Belgian Gulf Oil Compagny d'Anvers, à la disposition du Commandant militaire français ; afin que ce matériel ne tombât pas entre les mains des organismes de récupération chargés de les rassembler et de les mettre à la disposition des commissions allemandes. (A. de Zutter).*

*Lettre du Colonel CAYOTTE du 17 mars 1942. « J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'offre que vous m'avez faite de donner à l'armée votre voiture OPEL N° 14296 a été acceptée... »*

*« En février 1942, je fus envoyé en résidence surveillée à Alzon dans le haut Gard<sup>91</sup>. Vers cette époque je reçus avis de M. François, Sénateur belge et ancien Haut-Commissaire pour les Bouches du Rhône à Marseille, des enquêtes menées à mon sujet, me conseillant d'interrompre momentanément toute correspondance avec lui.*

*Dès mon arrivée à Alzon, je fis l'impossible pour reconstituer une chaîne de renseignements et de préparation à la Résistance. Je trouvai pour m'aider un belge israélite Ladzoinski Bernard.*

*Début novembre 1942, il partit pour l'Espagne en compagnie de son cousin Goldfinger. Je lui donnai comme*

---

<sup>91</sup> Arrêté Préfectoral d'Assignment à Résidence Surveillée à Alzon du Préfet Angelo Chiappe, n° 1835-A en date du 9 février 1942.

*mission de se mettre en rapport aussitôt que possible avec les Autorités belges ou Alliées dans le but de me contacter et établir ainsi un organisme de Résistance alliée. Malheureusement je n'ai jamais eu de nouvelles à ce sujet. Toutefois je puis assurer que Ladzoinski était un garçon enthousiaste et plein d'allant, et le fait de lui avoir fait part de mes intentions et de mon projet prouvent la confiance que j'avais en lui. Les circonstances n'ont certainement pas été en faveur d'une liaison possible. J'ai reçu de ses nouvelles par intermédiaire après la Libération ; il avait été sous-lieutenant dans une unité combattante. (A. de Zutter).*

Le 28 septembre 1942, 280 policiers allemands entrent en zone libre pour lutter contre la Résistance. Le 8 novembre les Alliés débarquent au Maroc et en Algérie ce qui entraîne le 11 novembre l'invasion de toute la zone.

Le gouvernement Laval crée le Service du Travail Obligatoire (STO) le 16 février 1943, provoquant la fuite de nombreux jeunes vers les embryons de maquis. Une nouvelle activité s'ouvre pour A. de Zutter.

*« Début 1943, isolé dans un pays perdu, j'organisai tant bien que mal et avec mes seuls moyens, un noyau de Résistance, regroupement de réfractaires, sabotage, instruction militaire de jeunes maquisards ; j'en arrivai ainsi à constituer un maquis, le Maquis du Pradals, dans la région du col de l'Homme Mort (montagne des Cévennes). » (A. de Zutter).*

Nous connaissons les personnes qui faisaient alors partie de ce premier groupe. A. de Zutter nous en donne la liste.

Aimé de ZUTTER. Résidence surveillée à Alzon.

Julien GLEIZE, boulanger, Alzon.

Emile BAUDOUI, cantonnier, Alzon.

René BAUDOUI, fils du précédent, Alzon.

Les époux SALZE, fermiers au Boucaret, Alzon.

Raymond SALZE, fils des précédents, agent de liaison,

Alzon.

Émile SANCHE, le Mas, Alzon.

Louis BARRAL, la Placette, Alzon (propriétaire de de Zutter).

Félix CAMPLO, épicier, Alzon.

Léopold MERIC, agriculteur, Valjuille, Sauclières (12).

BALDIT, neveu du précédent, agent de liaison.

Aimé PAULET, cafetier, Arrigas.

Yves PAULET, fils du précédent, Arrigas.

PANAFIEU et toute sa famille, fermiers au Luc et Campestre.

En plus des éléments ci-dessus, de Zutter était en rapport avec M. ALARY, curé d'Arre, Mlle PAYAN dont la famille était copropriétaire de l'immeuble de Félix CAMPLO, René LABORIE, dentiste au Vigan.

Les endroits où se cachent les jeunes réfractaires sont : Les Angles (petit abri) Dourbies ; La Grandesse Basse, Dourbies ; le Pradarel ; Boucaret, Case Vieille, une ferme au-dessus du tunnel d'Alzon ; Aurières ; Ravin de Leyrolle ; l'abri du Saint Guiral ; Valjuille Sauclières.

Tous ces sites sont, en gros, situés autour du col de l'Homme Mort et du Saint Guiral. Nous les avons retrouvés sur la carte IGN.

Le 15 janvier 1944, A. de Zutter est arrêté pour « *atteinte contre la sûreté intérieure de l'État* (constitution d'un maquis) *et dépôt d'armes* ». Il est condamné à trois mois de prison préventive à Millau et à Nîmes<sup>92</sup>. Il est libéré le 29 février 1944 : les documents d'accusation ont été subtilisés par des amis résistants.

---

<sup>92</sup> Voir la déposition du Maréchal des Logis Chef Gabriel Tourvieille commandant la brigade d'Alzon le 1 septembre 1944.



Cabane utilisée par le maquis, massif du Saint Guiral  
(Photo A. Jeanjean)



**RELATION DE L'ARRESTATION DE M. A. de ZUTTER<sup>93</sup>****10 janvier 1944 :**

14 h. La comtesse de GABRIELLI de GUBBIO par le car TEISSONNIERE apporte des armes provenant du château de St ROMAIN (Drôme) destinées au maquis du PRADAELS.

Elle a contacté LABORIE à son passage au Vigan.

16 h. rencontre de Zutter-Mme de Gabrielli dans le car le Vigan-St Rome de Cernon prêt à démarrer. Laborie, faisant attendre le car, présente Mme VEYRAC à de Zutter comme résistante.

20 h. Réunion des membres de l'organisation d'Alzon au domicile de CAMPLO épicier.

Sont discutées les questions suivantes :

Répartition des armes,

Admission au maquis de PRADAELS de :

Georges RANDON (pseudonyme SPADA) évadé d'Allemagne, camouflé à Valjuille.

Raymond BRUN, Alzon.

LACASSE, Arrigas.

SARRAN, Aumessas.

Roger BOISSIERE, Estelle-Arrigas.

VILLARET, domestique du fermier de M. BRUN d'ARRE à Aurillière.

BOURRIES, frère du fermier de M. Brun d'Arre à EYROLES.

VALETTE fils, Camp d'Altou, Vissec.

Tous réfractaires en instance d'être incorporés au S.T.O.

PANAFIEU fils, le LUC-CAMPESTRE, recherché par la Police d'État Marseille.

---

<sup>93</sup> Archives de la famille.

**11 janvier 1940 :**

6 h 30. Départ de Mme de Gabrielli.

Ordre de ralliement des admis à la ferme du BOUCARET (chez SALZE) pour le jeudi 13 à 22 heures.

**11 et 12 janvier :**

Inspection de Zutter avec Paulet d'Arrigas des refuges destinés à recevoir les admis au maquis du Pradaels.

Maison forestière du Pradaels

Maison forestière de la Grandesse Basse

Gîte des Gardies

Refuge des Angles

St Guiral etc... (Massif des Cévennes).

**13 janvier :**

22 h. Les admis sont prêts à partir, sauf Lacasse, Sarran, Bessière qui doivent rejoindre dans la nuit au parc à moutons de Bonnel.

**14 janvier :**

0 h 30. Raymond Brun, Boissière et Villaret qui devaient se trouver à la ferme de Casevieille sont absents ; de Zutter et Salze vont à leur recherche. A la ferme de Casevieille il est répondu qu'on ignore où se trouvent les défailants.

2 h. Départ du Boucaret avec Raymond Salze, Panafieu, Valette, Spada.

6 h. Jonction au parc de Bonnel.

Mise en place au gîte des Gardies.

16 h. retour de de Zutter à Alzon.

22 h. Départ d'Alzon : de Zutter, Gleize avec sa camionnette, Camplo père et fils.

22 h 30. Prise du ravitaillement au Mas chez Emile Sanche.

**15 janvier :**

0 h 30. Les hommes délégués au ravitaillement Bessière,

*Lacasse, Sarran, ne se trouvent pas au rendez-vous au refuge des Cantonniers Pont St Guiral.*

*Inquiétudes et recherches.*

*4 h. Retour à Alzon du ravitaillement qui est laissé à la ferme d'Emile Sanche au mas.*

*15 h 30. Mme Salze avise de Zutter du retour au Boucaret de Spada, Panafieu et Valette, inquiets de ne pas avoir reçu du ravitaillement.*

*Les instructions sont données pour repartir le soir. Rendez-vous à 21 h au Boucaret.*

*16 h 30. Coup de fil à l'hôtel GAY pour de Zutter par Laborie du Vigan l'avisant de l'arrivée par le car, de Jean le MARSEILLAIS, son chef de dizaine. Suite aux arrangements de ZUTTER-LABORIE, Jean doit rejoindre avec ses hommes le maquis du Pradaels.*

*17 h. Sortant de l'hôtel, M. Couret, cafetier d'Alzon avise de Zutter que Jean le Marseillais a demandé M. POL (de Zutter).*

*17 h 05. Conversation avec Jean le Marseillais. Il en résulte son admission avec ses hommes au maquis du Pradaels.*

*Demande d'armes, de vivres, de fonds.*

*17 h 35. Visite inopinée de deux gendarmes dont Roquelaure de la brigade d'Alzon ; de Zutter met Jean le Marseillais à l'abri dans son cabinet de toilette.*

*18 h. Départ des gendarmes.*

*18 h 30. Visite de Mme Gleize, épouse de Julien Gleize, boulanger. Elle vient avertir de Zutter de ce que Granier, chef de la Brigade de St Jean du Bruel est à Alzon pour l'arrêter. Ce renseignement est obtenu par l'intermédiaire de Julien Gleize qui a été averti par le Brigadier de gendarmerie d'Alzon, Tourvieille. Hâtivement de Zutter remet argent, linge*

*et un manteau à Jean le Marseillais (tué par la suite au Plateau des Glières) et va en éclaireur pour permettre la sortie de celui-ci. En ouvrant la porte il se trouve en face de Granier, Brigadier de gendarmerie de St Jean du Bruel, révolver à la main, qui lui donne l'ordre de le précéder à la gendarmerie.*

*Au coin de la rue du village, Tourvieille se joint à Granier. De Zutter ayant un révolver dans sa poche le laisse tomber en passant dans la rue.*

*Sans certitude de temps. À la gendarmerie, de Zutter est sous la garde de Roquelaure et Dumon, gendarmes de la brigade d'Alzon.*

*Tourvieille et Granier vont établir au domicile de Tourvieille le procès-verbal d'arrestation. Le gendarme Dumon profite de cette absence pour demander à de Zutter ses faux papiers ainsi que son argent et sa carte de ravitaillement qu'il met dans la coiffe de son képi.*

*Départ pour St Jean du Bruel. De Zutter, menottes aux mains est transporté dans la camionnette de J. Gleize à St Jean du Bruel, encadré par les gendarmes Rieumale et X. Tourvieille fait partie du voyage.*

*Note : Il est à remarquer que le Brigadier de Gendarmerie Tourvieille et ses prédécesseurs Vantravert et Pares étaient, avec la presque totalité des gendarmes, faisant partie de la Brigade d'Alzon, au courant de l'activité clandestine dans la Résistance de de Zutter.*

*Avant son départ pour St Jean du Bruel, les deux Brigadiers de St Jean et d'Alzon avaient perquisitionné dans l'appartement de de Zutter chez Louis Barral. Ce dernier avec sa femme avait fait disparaître entre temps tous les papiers ou objets compromettants qui pouvaient se trouver dans l'appartement de de Zutter, après avoir fait partir Jean le*

*Marseillais et lui avoir donné toutes indications pour arriver chez le curé d'Arre.*

*Celui-ci avait alerté les membres de la résistance d'Arre et du Vigan en vue de délivrer de Zutter au cours de son transfert, qui, normalement aurait dû se faire par le Vigan. Malheureusement de Zutter n'avait pas été transféré au Vigan, mais à St Jean du Bruel et de là à Millau.*

**16 janvier :**

*Après-midi. Interrogatoire de Zutter, de l'épouse Veyrac et du garçon Veyrac (14 ans).*

*Coup de fil du Lieutenant de gendarmerie du Vigan à Granier. Granier répond : « Mon Lieutenant, fini les réfractaires maquisards, oui, oui, le gros poisson est là ; je crois que nous avons fait une bonne opération, je vous tiendrai au courant. » Arrivée de Tourvieille sur la moto d'Aimé Barral, venant aviser Granier que le gendarme Rieumale a trouvé un revolver qui certainement devait appartenir à de Zutter.*

*De Zutter est à nouveau interrogé par Granier. Tourvieille demande à Granier de l'interroger à son tour prétextant que par ses bonnes relations, il fera avouer à de Zutter tout ce qui concerne l'organisation de résistance dans son secteur.*

*Seul à seul avec de Zutter, Tourvieille passe avec ce dernier l'accord suivant : de Zutter ne parlera pas de ses accointances avec Tourvieille, qui en échange, ne parlera pas de ce qu'il sait sur l'activité dans la résistance de de Zutter et ses amis. Accord conclu.*

*Granier revient ; de Zutter reconnaît que l'arme trouvée dans la rue du village d'Alzon lui a été confiée par un vague réfractaire qui était venu le voir pour obtenir une aide.*

*Cet aveu met hors de cause les amis résistants de de*

*Zutter et arrête ainsi toute enquête qui aurait pu faire découvrir l'organisation de Résistance existant dans la région.*

**17 janvier :**

*Arrivée à Millau et remise entre les mains du Juge d'Instruction.*

*Note : Il est assez curieux de noter que le Brigadier de Gendarmerie de St Jean du Bruel (Aveyron) ait obtenu, pour procéder à l'arrestation de de Zutter, juridiction sur le territoire du Gard, avec le consentement du Lieutenant de gendarmerie du Vigan.*

**21 janvier :**

*De Zutter obtient un non-lieu pour atteinte à la sûreté intérieure de l'État, aide aux réfractaires, par le parquet de Millau.*

**3 février 1944 :**

*Transféré sous escorte de Millau à Nîmes.*

*18 h. Incarcéré à la maison d'Arrêt de Nîmes.*

**28 février 1944 :**

*Relâché de la maison d'Arrêt de Nîmes. « Grâce à des introductions auprès de hauts fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur à Vichy, je reçois la visite du Commissaire Principal aux renseignements généraux à Nîmes qui me fait part que des interventions en haut lieu, ont convaincu le Préfet, par un « échange de bons procédés », de « faciliter » ma mise en liberté.*

*Cette libération ne s'est pas passée exactement comme l'espérait l'envoyé du Préfet, c'est-à-dire que, grâce à l'initiative du Gardien Chef qui me fit sortir de nuit, je pus éviter le piège de tomber entre les mains de la police allemande qui chaque matin arrêtaient les prisonniers libérés qui sortaient de la Maison d'Arrêt pour les envoyer au service obligatoire en Allemagne.*

*Cette sortie clandestine eût l'avantage de rassurer la trentaine de personnes qui avaient œuvré avec moi dans la clandestinité. Elle eût d'autre part, en ce qui me concerne, une répercussion dangereuse.*

*Dès mon retour à Alzon*

### **Mai 1944**

*Astreint à résidence surveillée à CALVISSON<sup>94</sup> (d'où il se dépêche de s'enfuir pour regagner le maquis).*

*De Zutter est recherché à nouveau par la gendarmerie et est ravitaillé par Aimé Paulet jusqu'à son intégration au Maquis de ARDAILLES « La SOUREILHADE ».*

*Quarante-huit heures après son arrivée à l'Espérou, on perquisitionne dans sa chambre, sous prétexte que « sa sortie de la prison de Nîmes était suspecte ». (A. de Zutter)*

*Gendarmes faisant partie de la Brigade d'Alzon au courant des faits relatifs à son arrestation et recherche ultérieure.*

*Brigadier de la Brigade d'Alzon :*

*TOURVIEILLE*

*Gendarmes :*

*DUMONT*

*ROQUELAURE*

*RIEUMALE*

*Deux autres.*

*Lieutenant de gendarmerie du Vigan : BESCON ou JOURNET.*

*Je déclare sur l'honneur que la relation ci-dessus est strictement exacte tant au point de vue temps que personnes.*

*Alzon le 1<sup>er</sup> avril 1945*

*A. De ZUTTER.*

---

<sup>94</sup> Assignation à Résidence surveillée à Calvisson du Préfet Papinot du 30 avril 1944.

Le 20 juillet 1944, de Zutter reçoit la lettre suivante :

*F.F.I. DES CEVENNES*

*Le 20 juillet 1944*

*à Monsieur de Zutter  
Ferme du BOUCARET  
Près ALZON (GARD)*

*Après le tunnel. Point de repère : le chemin au début duquel se trouve la carcasse de la Batteuse qui a brûlé. Demander M. Paul.*

*Cher Monsieur,*

*Après entretien avec notre chef militaire il serait bon que vous et M. SEYTE montiez ici à l'Espérou pour prendre contact afin de vous exposer exactement le point de vue militaire du FFI des Cévennes. Nous connaissons votre compréhension de l'esprit maquis et nous sommes certains qu'à tous les deux vous pourrez nous être d'une grande utilité.*

*Notre chef militaire a besoin d'adjoints. Comme vous le savez par les règlements mêmes des FFI, on nous demande de ne plus considérer les grades mais les qualités. Nous croyons que vous avez les qualités nécessaires pour nous aider à la défense du secteur. Nous envisagerons ici sur place ce qui peut être fait pour le coin particulier d'Alzon, mais, vu votre compétence, vous êtes de ceux qui pourraient peut-être prendre des responsabilités plus grandes dans toute la région.*

*Veillez, je vous prie, rassembler au plus vite le plus d'hommes possible ; âge demandé : plus de 20 ans. Vous nous les conduiriez le jour même de votre arrivée, car nous disposons*





Brassard du capitaine De Zutter

*d'un matériel énorme et nous pouvons faire tout de suite leur instruction et les préparer au combat.*

*Veillez, autant que cela dépend de vous, donner suite à ce projet dans le plus bref délai.*

*Salut et fraternité*

*P. LES RESPONSABLES ET P.O.*

*Signé Laurent OLIVES<sup>95</sup>.*

De Zutter et ses hommes rejoignent le maquis de la Soureilhade puis le maquis Aigoual –Cévennes. En effet le 29 juin 1944, à Taleyrac, le maquis de Lassalle (Rascalon) et d'Ardaillès (Olivès) avaient fusionné, apportant l'un 207 hommes, l'autre 168. L'ensemble se retrouve à l'Espérou, formant alors le maquis Aigoual-Cévennes dont le chef militaire sera, à partir du 22 juillet, le commandant d'aviation Matignon, alias Colas.

Quarante-huit heures après son arrivée à l'Espérou, on perquisitionne dans sa chambre à Alzon, sous prétexte que « *sa sortie de la prison de Nîmes était suspecte* », ce qui, dans le contexte du moment était suffisant pour entraîner les conséquences d'une justice expéditive...

Colas confie à de Zutter la responsabilité de tout le secteur du col de l'Homme Mort, Dourbies, secteur qu'il connaît bien.

---

<sup>95</sup> Le pasteur Laurent OLIVES né à Blida le 12 avril 1913 avait été nommé à Ardaillès le 15 octobre 1938. Sa paroisse allait de Camprieu à Valleraugue. Le jeune pasteur (29 ans) commence à camoufler dans les fermes toutes sortes de proscrits poursuivis par la police de Vichy. Il le sera lui-même par la Gestapo. L'instauration du STO va accélérer l'arrivée de jeunes appartenant à la classe 1942 puis 1943. Les jeunes sont répartis dans des familles et aident aux travaux des champs. Après le drame d'Aire de Côte où 80 réfractaires non armés seront surpris par les Allemands, le pasteur Olivès se tourne vers la résistance armée. Dans les premiers jours de janvier 1944, il crée à Ardaillès une école de cadres du maquis. C'est la raison de son appel à de Zutter, un vrai militaire. Voir : *Le Maquis d'Ardaillès* Imprimerie des Cévennes, Sumène 1984.

Avec ses hommes, il participera à diverses actions contre l'ennemi, actions qu'il n'est pas dans mon propos de rapporter ici.

Pour conclure la période « *Alzon* » d'Aimé de Zutter, je rapporterai l'attestation faite par le Comité de Résistance de la commune d'Alzon le 31 mars 1945<sup>96</sup> :

*Commune d'ALZON*  
*Gard*

*Alzon le 31 mars 1945*

*Comité de Résistance*  
*De la Commune d'Alzon*

*ATTESTATION*

*Nous soussignés, membres du Comité de la Résistance, déclarons que depuis février 1942, Monsieur A. de Zutter, a séjourné en résidence surveillée dans notre commune.*

*Depuis son arrivée, monsieur de Zutter n'a cessé de mener une activité résistante.*

*Il s'est occupé principalement de camoufler les jeunes gens requis pour le travail obligatoire en Allemagne, les engageant soit dans les mines dans lesquelles il avait pris des intérêts dans ce but, soit en les plaçant dans les fermes des environs.*

*Pendant cette période préliminaire à la Libération, il n'a ménagé ni son temps, ni sa peine, ni ce qu'il possédait.*

*En septembre 1943, il a constitué un maquis à ses propres*

---

<sup>96</sup> Archives de Zutter.

*frais. En janvier 1944, arrêté pour cette raison, son attitude courageuse a sauvé plusieurs habitants de la commune qui l'aidaient dans sa tâche, entr'autres : GLEIZE Julien, boulanger, BARRAL Louis propriétaire, CAMPLO Félix commerçant, BAUDOUI Emile cantonnier, SALZE Raymond.*

*Dès sa mise en liberté, recherché, traqué dans les montagnes, il a persévéré dans la même voie qu'il s'était tracée.*

*Sollicité de venir au Maquis de l'Aigoual-Cévennes, comme chef militaire, il a fait brillamment son devoir de soldat. Dans les combats livrés dans les environs, à l'ennemi, il a eu le souci constant de préserver de tout ennui et de représailles les populations et leurs biens.*

*Nous pouvons donc attester que Monsieur de Zutter quoi que Belge a agi en vrai Français.*

*Son activité a eu une influence très grande dans la région où il est considéré comme un symbole de loyalisme et de patriotisme.*

*Nous sommes heureux de lui rendre ce témoignage mérité, celui-ci étant approuvé par toute la population de la Commune et de celles du canton d'Alzon.*

*Le Comité de Résistance :*

*GLEIZE Julien*

*CAMPLO Félix*

*BAUDOUI Emile*

*Approuvé :*

*BARRAL Louis*

*SALES Joseph*

*SANCHE Emile.*

*Vu pour approbation : Le Maire.*

**SOMMIERES-SALINELLES 24 – 26 août 1944**

*Il est bien difficile d'y voir clair dans ce qu'on appelle*

« la bataille de Sommières ». Le meilleur récit<sup>97</sup> en a été donné par Aimé Vielzeuf dans son livre : « On les appelait les bandits ». La tendance naturelle des acteurs est de voir une logique et une stratégie là où il n'y a eu que rencontres fortuites et improvisation courageuse. L'homme de la situation est le Capitaine de Zutter qui, descendant de l'Espérou le 24 août 1944 avec deux groupes de combat, pour prendre sa part, pense-t-il, à la libération proche de Montpellier, apprend en cours de route que des allemands traversent Sommières et tentent de remonter vers Alès par la RN 110. Le capitaine de Zutter décide d'installer son PC au château de Pondres, à 2 km au nord-ouest de Sommières, et il va rester là, rayonnant constamment dans les environs, pendant trois jours et trois nuits.

Qui est cet homme étonnant qui, en liaison téléphonique irrégulière avec le PC d'Aigoual-Cévennes descendu à Valleraugue, va essayer de mettre de l'ordre dans l'attaque des maquisards sur la colonne allemande en retraite ? C'est un capitaine de l'armée belge, camouflé dans les Cévennes, qui a rallié un groupe de la Soureilhade et qui, sous la direction de Jacques Pujol, a cantonné sur le causse du Luc, au milieu du mois de juin, pour attendre un parachutage qui n'est, d'ailleurs, jamais parvenu. Son arrivée précoce au maquis donna au capitaine de Zutter, devenu membre de la Soureilhade, une autorité sur les autres officiers d'active qui rallièrent Aigoual-Cévennes à partir du 12 juillet 1944, notamment le Commandant Barrieux, dit Bouvreuil, de la Légion Etrangère, et le Commandant d'artillerie GOMEZ.

Ces précisions, en apparence byzantines, ont beaucoup d'importance pour qui peut essayer de comprendre le mode de commandement hiérarchique d'Aigoual-Cévennes. Si le pasteur

---

<sup>97</sup> Avec réserves.

*Olivès et ses jeunes lieutenants se sont éclipsés de la hiérarchie « militaire », par contre l'autre chef « historique », Rascalon, et ses lieutenants : Marceau (jusqu'à sa mort au Vigan), Ouvrier, Guy Arnaud, Jean Castan ont mis sur pied une hiérarchie composite, formée d'anciens du maquis, et d'officiers nouvellement affectés ou arrivés, comme le Commandant Colas, le Capitaine de Zutter (chef du secteur A de défense du camp de l'Espérou<sup>98</sup>), les commandants Bouvreuil et Gomez, le commandant de gendarmerie Colonna d'Istria et le Lieutenant Ferdinand Gaillaud, dit Coutances. Chacun d'entre eux s'est affirmé, sur le tas, beaucoup plus par ses capacités guerrières que par son grade antérieur dans une armée régulière. C'est ainsi que de Zutter, officier de l'armée belge, et à l'occasion, un peu aventurier, s'est imposé à la bataille de Sommières. Il est devenu Cévenol d'adoption, et il est enterré au cimetière d'Alès. »<sup>99</sup>*

La relation « officielle » du mitraillage et de la reddition de la colonne allemande entre Salinelles et Lecques le 27 août 1944, comporte de nombreuses erreurs dues à une confusion faite en toute bonne foi par le maquis et par Aimé Vielzeuf. De Zutter n'est pas en mesure de la stopper ; ses hommes sont trop peu nombreux. Par le téléphone de la gare SNCF, il demande du renfort à Colas, Bouvreuil et Gomez. Mais ces derniers, dans le secteur de Quissac sont face à des troupes nombreuses et bien armées. Il tente alors de joindre l'Amirauté Britannique afin d'alerter les deux escadrilles, 807ème et 809ème, basées sur les porte-avions anglais HMS Stalker et Hunter ancrés en

---

<sup>98</sup> Mission : Couverture éloignée et interdiction des routes convergentes vers l'Espérou et des sud Homme Mort. Groupe 4 Camprieu : 20 hommes, 1 mitrailleuse, 1 fusil mitrailleur. Groupe 3, ouest de Dourbies : 17 hommes, 1 mitrailleuse. Groupe 16, Homme Mort : 25 hommes. *Aigoual-Cévennes* Commandant Rascalon, p.96.

<sup>99</sup> *Le maquis d'Ardaillès. Imprimerie des Cévennes Sumène. 1984. P. 103 et 104.*

Méditerranée. Pour attirer l'attention des aviateurs, un grand feu sera effectivement allumé devant le château de Villevieille. Lorsque la colonne part de Salinelles en direction de Lecques, elle est mitraillée et se rend. Les gens du maquis font prisonniers les soldats qui la composent : plus d'un millier selon les rapports (1200 ?)<sup>100</sup> et après quelques jours les dirigent vers Montpellier.

Dans sa lettre 607 datée du 22 mai 1947 à l'Ambassade Britannique à Paris, adressée à A. de Zutter, l'Amiral Bear, attaché naval, dans son paragraphe n° 4 écrit : « *Il est regrettable que seuls les noms des 4 pilotes de l'escadrille 807 soient connus. Ce sont :*

*Lieutenant Commandant d'escadrille (A) RES R.N.V.R.*

*Sous-lieutenant (A) FAY R.N.V.R.*

*Sous-lieutenant (A) MORISS R.N.Z.V.R.*

*Sous-lieutenant WILLIAMS R.N.R.*

Ceci est assez surprenant car dans toutes les armées du monde tout est soigneusement consigné, surtout sur un porte-avions.

La réalité est différente. Ce ne sont pas les Anglais, mais les Américains qui ont mitraillé la colonne.

Il y a plusieurs années j'ai eu la chance d'être contacté et de devenir ami avec Marcel ERTEL, un ancien navigateur de l'Armée de l'Air Française. À la retraite, il s'était spécialisé, avec d'autres anciens, dans la recherche des « *crashes* » d'avions dans le Centre et sur la Côte <sup>101</sup>. Il était en relations étroites avec des anciens pilotes de l'US Navy, se rendait souvent aux États Unis,

---

<sup>100</sup> La différence entre les chiffres est très importante. Je pense que le Maquis À inclus toutes les troupes allemandes dispersées dans la région.

<sup>101</sup> À partir d'une pièce d'avion répertoriée, on pouvait remonter au type d'appareil, connaître son immatriculation, le nom du pilote. C'est ainsi que plusieurs corps ont été identifiés.

recevait de nombreux officiers. Il avait accès aux Archives militaires à Washington.

Lors de notre première rencontre, il m'affirma qu'il « *désirait voir l'endroit où les aviateurs américains avaient stoppé la colonne allemande le 27 août 1944* ». Devant ma stupéfaction, il m'affirma qu'il connaissait des pilotes, encore vivants, qui faisaient partie de l'escadrille.

Grâce à lui, nous avons pu recevoir à Sommières le 10 mai 2011, le Commander Léo HORACECK<sup>102</sup> et son épouse, venus spécialement des USA. La rencontre avec Marcel Benoît<sup>103</sup>, dit « *Fauvette* », sommiérois, émissaire de de Zutter auprès des Allemands lors de pourparlers de reddition, a été un moment empreint d'une intense émotion. Nous avons aussi contacté à San Diégo (Californie) le Lieutenant O'Déa, chef de pont du Tulagi, ainsi que le fils de l'Amiral Bringle à NY.

Mais ce sont les Archives, d'une précision remarquable, qui nous ont donné le nom des deux porte-avions : le Tulagi et le Kasaan Bay, armés de Hellcats et de Willcats Grumann,, les numéros d'immatriculation des appareils, leur armement, le nom, le matricule des pilotes, la formation des escadrilles, l'heure de décollage et d'atterrissage des avions, le nombre de balles tirées, de bombes larguées, les dégâts constatés. Sur ces chasseurs mitrailleurs, une caméra était couplée avec la détente des mitrailleuses et se mettait immédiatement en route dès que le

<sup>102</sup> Léo HORACECK 236 Willodale road, MORGANTOWN, West Virginia 26505. USA.

<sup>103</sup> Pendant plus de dix ans, je me suis rendu régulièrement à Lunel chez Marcel Benoît qui m'attendait assis dans son fauteuil, tiré à quatre épingles, toujours courtois et souriant. Je l'écoutais, écrivais ; il m'a autorisé à photocopier ses archives. M. Benoît, ami très proche et « *secrétaire* » de Rascalon notait tout, de son écriture fine et penchée, conservait tout. Il m'a fait l'honneur de m'offrir le drapeau français, posé sur le capot de la « *Traction* » pilotée par son chauffeur « *Charlie* », lors des va et viens entre Pondres et Salinelles.



pilote appuyait sur la détente.

Nous avons pu reconstituer l'attaque avec une très grande précision. Le « *Strafing Flight # 100.15 : 04-18 :53. Sommières-Salinelles-Lecques-Boisseron* » était ainsi composé :

Lt CMDR William Floyde BRINGLE Squadron Leader ONE

Ensign William C. Mc KEEVER Sq ONE

Ensign John M. DENISON Sq ONE

Ensign Charles P. SKELLY Sq ONE

LT Harold E. BROWN Sq 74 Chasse de nuit

Ensign Albert R. TIFFANY Sq 74 Chasse de nuit.

L'appareil # 58646 du Lt Brown a déjà été atteint par les tirs de la Flack dans la région de Remoulins ; le moteur en feu, il est obligé d'abandonner le combat et de se poser en mer. Blessé, il est secouru par le destroyer USS SHUBRICK<sup>104</sup>.

J'ai aussi échangé de la correspondance et rencontré chez lui à Aubenas le Général d'Infanterie CHAIX qui s'est particulièrement intéressé à la fameuse colonne allemande, à sa composition, à son parcours et bien entendu à sa destruction<sup>105</sup>. Nos points de vue convergent largement.

La colonne numéro 4, dite « *de Rodez* », était suivie depuis plusieurs jours par les pilotes US qui cherchaient le moment propice à une attaque : Millau, la Cavalerie, le Caylar, Montpeyroux, Aniane, Montferrier, Sommières, par toutes les petites routes de la région (St Drézéry, St Hilaire, Saussines, Galargues, Aspères) et enfin Salinelles.

Le 27 août, en fin d'après-midi, les tractations pour une reddition ayant échoué, la colonne<sup>106</sup> quitte Salinelles, où

---

<sup>104</sup> Voir en annexe le rapport du Flight n° 100 1504-1853.

<sup>105</sup> Le Général Bruno CHAIX a écrit dans la revue « *39-45 Magazine* » un important article intitulé : « *La retraite allemande par la rive ouest du Rhône.* »

<sup>106</sup> Les soldats qui disposaient de vivres et de munitions n'aspiraient qu'à une chose :

d'ailleurs elle s'est comportée de façon très correcte, et se dirige vers Lecques, empruntant la petite route coincée entre la colline et Vidourle.

Les Américains jugent le moment venu et attaquent, brûlant de peu la politesse aux Anglais que l'on attendait et à qui l'on a attribué le mitraillage.

Grâce à quelques photos prises par les gens du maquis et un film de 3 minutes tourné par M. Serres de Saint Hilaire, nous estimons à 150 ou 180 le nombre de prisonniers qui prendront la direction de Montpellier sous la conduite de trois sommiérois, sommairement armés et transformés pour l'occasion en Maquisards : MM. Paul, Bondor, Castan.

C'est le titre de gloire d'A. de Zutter qui est proposé au grade de Commandant dans les Forces Françaises de l'Intérieur le 2 septembre 1944 et homologué le 17 décembre 1945 à titre « *étranger* »<sup>107</sup>. Il terminera la guerre au Bataillon Régional du Gard, 10ème Groupe d'Infanterie Pionniers Étrangers jusqu'au 24 avril 1945<sup>108</sup>. Mais entre-temps il est l'objet d'accusations, seize, et d'un procès qui vont le tenir en prison du 14 septembre 1944 au 17 avril 1945, procès dont il sortira complètement blanchi. Il sera même reçu par le Général Zeller<sup>109</sup>.

---

regagner leur pays en évitant la vallée du Rhône sous le feu des aviations Alliées.

<sup>107</sup> Notification. Ministère de la Guerre. Commission nationale d'Homologation n° 5885 en date du 17 décembre 1945. Signé « *le Colonel Kleber* » Président.

<sup>108</sup> Avis de Mutation en date du 24 avril 1945. Signée le général de Brigade Zeller, Cdt la 16ème région Militaire.

<sup>109</sup> Ordonnance de Non-lieu du Commandant DONNADIEU, Juge d'Instruction Militaire au Tribunal Militaire de la 16ème Région en date du 16 avril 1945 à Montpellier.



Prisonniers allemands suite au mitraillage du 26 Août 1914  
(Collection A. Jeanjean)

OPTIONAL FORM NO. 4  
Form AC-119  
Sheet 1 of 2

**DECLASSIFIED**  
**NO 928783**

**AIRCRAFT ACTION REPORT**

RESTRICTED (EXCEPT when filled in)

**I. GENERAL**

(a) Unit Reporting VOF-1 (b) Based on or at U.S.S. TULAGI (c) Report No. VOF-1/45

(d) Take off: Date 26 August 1944 Time (LZT) 1504 B (Zone); Lat. 4254 Long. 0500

(e) Mission Attack concentration of MTAT #9365 (f) Time of Return 1833 B (Zone)

**II. OWN AIRCRAFT OFFICIALLY COVERED BY THIS REPORT.**

TYPE (a)	SQUADRON (b)	NUMBER			ATTACKING TARGET (h)	BOMBS AND TORPEDOES CARRIED (PER PLANE) (f)	FUZE, SETTING (g)
		TAKING OFF (c)	ENGAGING ENEMY A/C (d)	ATTACKING TARGET (e)			
<u>VOF-5</u>	<u>VOF-1</u>	<u>6</u>		<u>6</u>	<u>One 500 lb. British MK II 2 MK 7 rockets 5" HE head</u>	<u>#28 MK2 Tail Pistol Hose MK 148 Base MK 146</u>	

**III. OTHER U. S. OR ALLIED AIRCRAFT EMPLOYED IN THIS OPERATION.**

TYPE	SQUADRON	NUMBER	BASE	TYPE	SQUADRON	NUMBER	BASE
<u>Two planes VF-74 Night</u>							

**IV. ENEMY AIRCRAFT OBSERVED OR ENGAGED (By Own Aircraft Listed in II Only).**

(a) TYPE	(b) NO. OBSERVED	(c) NO. ENGAGING OWN A/C	(d) TIME ENCOUNTERED	(e) LOCATION OF ENCOUNTER	(f) BOMBS, TORPEDOES CARRIED; GUNS OBSERVED	(g) CAMOUFLAGE AND MARKINGS
			(S0NB)			
			(S0NB)			
			(S0NB)			

(h) Apparent Enemy Mission(s) \_\_\_\_\_

Did Any Part of Encounter(s) Occur in Clouds? YES OR NO; If so, Describe Clouds \_\_\_\_\_ (BASE IN FEET, TYPE AND TENTHS OF COVER)

Time of Day and Brilliance \_\_\_\_\_ (NIGHT, BRIGHT MOON, DAY, OVERCAST, ETC.) (k) Visibility \_\_\_\_\_ (MILES)

**V. ENEMY AIRCRAFT DESTROYED OR DAMAGED IN AIR (By Own Aircraft Listed in II Only).**

(a) TYPE ENEMY A/C	(b) DESTROYED OR DAMAGED BY:	(c) WHERE HIT, ANGLE	(d) DAMAGE CLAIMED
TYPE A/C	SQUADRON	PILOT OR SUNNER	GUNS USED
<u>Strafing Flight # 100 Satalnelles - Lecques. SECRET</u>			
	<u>VOF-1</u>		<u>VF-74 Night</u>
<u># 1 LT CDR William F. BRINGLE</u>			<u># 5 LT Harold E. BROWN</u>
<u># 2 Ens William C. McKEEVER</u>			<u># 6 Ens Albert R. TIFFANY</u>
<u># 3 Ens John M. DENISON</u>			
<u># 4 Ens Charles P. SKELLY</u>			

ALLEY - RFR. BY THE GOVT. 1929 PATENTED

Extrait du rapport américain suite au mitraillage du 26 Août 1944

## Le procès

Après la Libération de Zutter revient à Nîmes. Il va être victime de jalousies, de rancœurs, de fausses accusations. Il en sera de même pour Rascalon accusé de trahison !

Le 14 septembre 1944 il est arrêté au château de Pondres<sup>110</sup> par deux policiers de la police préfectorale<sup>111</sup>, accusé d'avoir livré aux Allemands le Sénateur belge François, ancien Haut-Commissaire belge dans les Bouches du Rhône pendant l'exode. Déjà, lors de son arrivée à l'Espérou, en plus d'une suspicion compréhensible dans une période de guerre (qui était ce de Zutter ?, d'où venait-il ? Un espion ?...) une mise en garde venant de Nîmes, dans le contexte de l'époque (et son « ami » Chiappe) lui avaient fait frôler une justice expéditive.

Dans des pages méticuleusement dactylographiées, A. de Zutter présente et réfute toutes les accusations portées contre lui.

Lors de son premier interrogatoire par le Capitaine Batigne, Juge d'Instruction Militaire à Montpellier, le 5 janvier 1945, celui-ci lui signifie qu'il comprend très bien que l'accusation de trahison formulée par Védrin de Montpellier, n'est qu'une manœuvre et qu'il n'en tient pas compte. Il est à remarquer qu'aucune pièce relative à cette accusation ne se trouve dans les dossiers d'instruction et cependant ils ont été à la base de son incarcération à la prison de Nîmes. Il s'agirait donc d'un faux. D'autre part le Capitaine Batigne commence son

---

<sup>110</sup> À l'issue d'un entretien avec Colas (Colonel Matignon) et Carrel (Gilbert de Chambrun) Commandant Militaire de la région, au sujet du Bataillon des Cévennes en formation.

<sup>111</sup> Le 4 septembre 1944, le Commandant des Forces Françaises de l'Intérieur du Gard diffuse la note suivante à tous les responsables d'un commandement : « *sont seuls valables les mandats d'arrêt délivrés par Monsieur le Préfet du Gard* ». C'est donc le Préfet de la Libération du Gard qui a pris l'initiative de l'arrestation de de Zutter, ce qui est indiscutablement confirmé par le fait que les interrogatoires ont été faits par la police de la Préfecture du Gard. (Montfort).

interrogatoire en faisant état du rapport calomnieux établi par la Préfecture pour ses mises en Résidence Surveillée, alors que suivant la Loi ce rapport aurait dû être détruit<sup>112</sup>. La Préfecture seule savait que de Zutter avait été en rapport avec le sénateur François depuis une réunion à Nîmes le 24 mai 1941, réunion qui avait fait l'objet de remontrances préfectorales. Monsieur François dans une lettre du 11 août 1942, apportée clandestinement à de Zutter l'informait que leur courrier était surveillé.

Il est aussi interrogé sur sa mission de Service Social et de distribution de vivres aux réfugiés Belges. C'est une mission bénévole qu'il a remplie au mieux des intérêts des réfugiés ; aucune justification ne lui a été demandée, ni par le Directeur du Service Social de Marseille, Monsieur François, Sénateur belge, ni par l'American Friends Service Comitee, ni par la police, ni par la Préfecture du Gard, ni par quelque organisme que ce soit. Il a reçu des Quakers<sup>113</sup> et de l'Office de M. François un satisfecit. La Préfecture du Gard s'est immiscée illégalement dans un domaine de la seule compétence du Gouvernement belge.

Il est accusé d'avoir fait des essais de plantation de soja, qu'il n'a pu mener à bien : il lui aurait fallu une deuxième année pour arriver à un résultat, ce qui a été impossible puisqu'il a été assigné à résidence. « *Dépensant sans compter, de Zutter qui n'a pas de ressources connues, a essayé de créer différentes affaires de culture de soja qui n'ont donné aucun résultat.* » (Acte d'accusation).

Par contre, tout en faisant des essais de soja, il a fait des plantations de pommes de terre dont il a fourni quelques tonnes

---

<sup>112</sup> Article II de l'Ordonnance du 2 novembre 1944, confirmant d'autres Ordonnances antérieures.

<sup>113</sup> C'est au cours d'une réunion le 24 mai 1941 à l'Hôtel Imperator à Nîmes, qu'il leur fait part de son projet de plantation de soja.

au Bureau Départemental de Répartition des pommes de terre à Nîmes le 14 avril 1942.

Il est accusé d'avoir volé deux véhicules belges et d'avoir disparu avec. Il s'agit du camion avec lequel il est arrivé à Nîmes ainsi que de la voiture Opel laissée à sa disposition par le Haut-Commissaire Meert.

Extrait du Rapport établi par la Préfecture, l'Etablissement Principal du Service de l'Artillerie à Nîmes, la Douane et le garagiste : « *Mr de Zutter, se disant Haut-Commissaire belge pour le Gard et le Vaucluse, remisa au garage Saint Paul, rue Gaston Boissière à Nîmes, la voiture OPEL Z.14.929 et un camion REO sans matricule. Il en paya régulièrement les garages jusqu'au jour où il voulut les céder à un particulier à qui il avait emprunté de l'argent, en les donnant en gage. Le garagiste s'opposa à cette transaction et en fit part à la Préfecture et à la Douane.*

*Mr de Zutter, craignant des ennuis, écrivit une lettre au Commandant de l'E.P.S.A<sup>114</sup> faisant don de la voiture Opel à l'État français. Dès ce jour, il cessa de payer toute location et disparut. »*

En février 1941 il propose de les mettre à la disposition de l'Armée française pour éviter qu'ils ne soient réquisitionnés par les Allemands. L'État-major avait accepté et n'avait pas hésité à le couvrir en lui délivrant une autorisation de circuler du 13 février au 30 octobre 1941 avec la voiture Opel, malgré les interdictions stipulés dans l'autorisation de Résidence à Nîmes.

Sa « *disparition* » était le résultat de sa mise en résidence surveillée à Alzon. Désirant connaître la suite donnée à la question des véhicules belges, de Zutter s'adresse à l'O.I.L. belge de Clermont Ferrand. Le Commandant Lambert, de cet

---

<sup>114</sup> Etablissement Principal Service Artillerie.

organisme, par sa lettre n° 10.047 du 10 octobre 1942, lui indique que ce matériel a été pris en charge par l'O.I.L.<sup>115</sup>. Le 19 juin 1942. C'est grâce à sa lettre que le Commandant Lambert a connaissance de son adresse ; la Préfecture du Gard lui avait fait part de la « *disparition* » de de Zutter qu'elle avait envoyé à Alzon !

Plus étonnant encore : le même Commandant Lambert, attaché militaire alors à Montpellier, demande à de Zutter où sont passé les deux véhicules, alors que c'est lui-même qui les a pris en charge.<sup>116</sup>

Le 5 décembre 1945, de Zutter reçoit de l'Office de Récupération de l'État belge à Paris<sup>117</sup>, un chèque en règlement des frais qu'il avait eus pour les deux véhicules, ce qui met un point final à la mission qui lui avait été confiée par les Autorités officielles Belges le 6 janvier 1940.

Il est accusé d'avoir volé et vendu des armes et les chevaux pris à la colonne allemande de Salinelles. « *La vente de cent vingt chevaux, pris à l'ennemi, fut faite par ordre du Commandant du Maquis de l'Aigoual-Cévennes en présence des autorités de Sommières auxquelles je remis le montant de cette vente soit la somme de **un million quatre –vingt-huit mille francs** qui fut versée le lendemain 15 septembre 1944, contre reçu entre les mains du Trésorier Départemental des Forces Françaises de l'Intérieur.* »

Quant à ses « *ressources* », voici ce que répond de Zutter : « *En ce qui concerne mes ressources, je me permets, avant tout, d'insister sur le fait que je n'ai pas hésité à prendre à ma charge*

<sup>115</sup> Office d'Identification et de la Liquidation.

<sup>116</sup> Lettre du 10 octobre 1942.

<sup>117</sup> 5 décembre 1945. Lettre de Jean Lievens Directeur de l'Office de Récupération Economique à Paris, adressant à M. de Zutter le règlement des débours qu'il avait effectués pour les deux voitures.



*tous les frais inhérents à ma mission de haut-Commissaire belge, dont une partie m'a été remboursée en décembre 1940, et que, d'autre part, c'est avec mes propres moyens que j'ai supporté tous les frais d'aide aux réfugiés et, je m'en excuse, j'ai également supporté tous les frais que représente une action clandestine tant pour les Belges et les Anglais que pour les Français. »*

Il semble bien, qu'en toute connaissance de cause, le nouveau Préfet du Gard ait endossé et pris l'entière responsabilité de l'ancienne administration préfectorale. C'est ce qui explique l'attitude de la nouvelle administration à l'égard de de Zutter dans le sens le plus défavorable : en plus des nombreuses accusations, violation des lois relatives à l'amnistie, ignorance systématique des avantages aux quels il avait droit comme Ancien Combattant.

Le 17 mars 1945, il reçoit un avis de démobilisation, avis illégal puisque la justice militaire doit suivre son cours normal du fait qu'il a signé un engagement officiel pour la durée de la guerre, ce qui est prouvé par son affectation comme Commandant délégué à la Subdivision Militaire de Nîmes le 3 mai 1945.

Toutes les accusations étant tombées les unes après les autres l'affaire se termine le 16 avril 1945 par un non-lieu, mais après huit mois d'incarcération.

*« Mais si le vrai but n'avait pas été atteint, le résultat n'en fut pas moins catastrophique pour moi. Il alimenta une campagne de dénigrement subtilement menée afin que je ne puisse réagir légalement, c'est-à-dire qu'il ancrâ, à travers le temps, la crédibilité des calomnies et brisa pour longtemps toutes velléités de me défendre.*

*Fin avril 1945, je suis démobilisé, terminant ainsi mon engagement dans l'Armée Française. Dès ma démobilisation, le 31 mai 1945, j'avais constaté qu'on avait profité de « ma longue*

absence » pour provoquer partout une atmosphère de suspicion et d'hostilité, même parmi le groupe d'une trentaine de Résistants dont j'avais évité l'arrestation après le 10 janvier 1944 à Alzon et cinq communes limitrophes.

À partir de cette date, l'opposition systématique de l'Administration Préfectorale du Gard me rendit les possibilités de travailler en France de plus en plus difficiles si non impossibles. Même certains avantages réservés aux anciens Combattants me furent refusés.

À partir de juin 1945, étant donné l'hostilité de la Préfecture et d'autre part la « mauvaise conscience » des responsables belges défaillants, je me vis dans l'obligation de confirmer aux Ministères belges intéressés (Intérieur, Santé, Finances) tous les justificatifs relatifs aux différentes missions qui m'avaient été confiées.

Le sens de la correspondance que je reçus et des renseignements qui me furent demandés, me fit comprendre que la lettre de la Préfecture du Gard au Colonel Commandant l'O.I.L, de novembre 1942, avait bien atteint son but calomnieux et diffamatoire.

L'atmosphère nettement hostile de la Préfecture m'incita à solliciter certains amis de la Résistance pour m'aider à rechercher les causes de cette incessante animosité qui devait être suffisamment graves pour que l'Administration ignore systématiquement mes états de service.

C'est précisément l'excès de ces calomnies qui provoqua auprès de mes camarades une réaction favorable pour me donner satisfaction en me procurant, en 1952, une copie du document qui fut à l'origine des Assignations à résidence.

Quelques temps après, au cours d'un entretien avec le Préfet du Gard, celui-ci me fit part que, suite à des rapports défavorables à mon sujet transmis par les Renseignements

*Généraux, il estimait « dans son intérêt devoir me conseiller de quitter le Gard ».*

*Je ne suis donc pas étonné des motifs invoqués, ni du désir de m'éloigner.*

*En 1969, le Président de la République, le Général de Gaulle (à qui il avait écrit le 13 avril 1969) ordonna une enquête ; celle-ci dura environ un an et fut menée par les Services de la Préfecture du Gard qui devint ainsi juge et partie. L'affaire resta sans suite... » (Archives de Zutter).*

Ce n'est qu'en 1975 que A. de Zutter obtiendra la nationalité Française et en 1976 qu'il pourra épouser Mlle Dayan.

Mme de Zutter soutiendra toujours vigoureusement son époux et se battra pour qu'il obtienne une réhabilitation officielle. Dans une lettre du 11 mai 1979 adressée à Mme Marie Madeleine FOURCADE, Vice-Présidente de l'Association Nationale des Médailleurs de la Résistance Française, elle écrit : *« Sa santé, qui s'altère davantage maintenant , et son âge, me font un devoir impérieux de faire connaître la vérité, et en premier lieu, à ceux qui, pouvant comprendre toute l'intensité de son Idéal et de sa Foi en la France, ainsi que l'étendue du mal qui lui a été fait et dont il a supporté, pendant plus de trente ans, et supporte encore, toujours avec dignité, les effets et les conséquences dramatiques, douloureux et désastreux.... Impossibilité d'obtenir la Nationalité française au moment même où lui était décernée la Médaille de la Résistance Française, et pendant trente ans, alors qu'il y avait droit d'office comme Combattant ayant assumé des responsabilités et ayant rendu des services à la France.... Impossibilité de refaire ou continuer en France, une carrière civile ou militaire, correspondant à ses compétences et à sa valeur, étant donné l'hostilité permanente et l'opposition systématique de l'Administration Préfectorale... Impossibilité de nous marier, c'est-à-dire de vivre normalement ; nus n'avons pu*

*le faire que trente ans plus tard, alors que notre fille avait dix-huit ans !!.... Impossibilité de continuer à servir la France, c'est-à-dire de continuer, entre autres, de la Section du Gard de l'A.N.M.F. qu'il avait créée, et à développer, comme ailleurs tout ce qu'il avait entrepris et tout ce qu'il devait réaliser en continuation de son absolu dévouement à la France.... Frustration pendant plus de trente ans, et toujours actuellement, de tous ses droits acquis comme Combattant...*

*Au nom de l'Honneur de la France et de l'Idéal de la Résistance Française pour lesquels mon mari a lutté, combattu et souffert, je fais appel à la Haute Autorité Morale des dirigeants de l'Association Nationale des Médaillés de la Résistance Française, au sein du Conseil d'Administration, pour que ce devoir d'Honneur et de Justice soit accompli envers l'un des leurs.*

*La France le lui doit bien. »*

Suite à une lettre de Mme Fourcade en date du 4 juillet 1979<sup>118</sup>, Mme de Zutter enverra à cette dernière tous les dossiers concernant son mari, soit 14 pièces jointes.

J'ignore la suite donnée à ces lettres. Beaucoup de documents ont été emportés par les inondations de 1958 à Saint Ambroix où le couple demeurait.

Je remercie sincèrement Monique de Zutter et son mari Alain Mazaudier qui m'ont permis de réaliser ce travail de mémoire sur Aimé de Zutter. Je ne jugerai pas le personnage. Mon travail consiste à présenter des documents que chacun peut apprécier.

---

<sup>118</sup> MMF/JF/N° 253.

9<sup>e</sup> RÉGION MILITAIRE

ÉTAT-MAJOR

Bureau F.F.C.I. régional

N° 13.860 BR FFCI/Fl.5a.

C.A. 19

MARSEILLE - 9 MAI 1951

MODÈLE NATIONAL - SÉRIE NORMALE

Références: IM. n° 10 EMGG/FFI du 8 février 1945  
IM. n° 4550 FFCI/Fl du 9 Mai 1947

# CERTIFICAT D'APPARTENANCE AUX FORCES FRANÇAISES DE L'INTERIEUR

Le présent Certificat annule et remplace le précédent délivré le 1<sup>er</sup> MARS 1951 sous MÊME Num<sup>ro</sup> -

**LE GENERAL COMMANDANT LA IX<sup>ème</sup> REGION MILITAIRE, certifie que :**

Monsieur DE ZUTTER Aimé alias "POI"  
né le 27-9-1899 à PARIS  
actuellement domicilié à NIMES - II, Rue des Lombards

*A SERVI DANS LES FORCES FRANÇAISES DE L'INTERIEUR*

au titre des formations suivantes, dans les départements ci-après :

A.S. Maquis AIGOUAL- CEVENNES - GARD - du 15-8-43 au 26-8-44  
du au  
du au

la dernière date indiquée étant celle de la libération de son secteur.

**Circonstances particulières**

Monsieur DE ZUTTER a continué à servir dans sa formation après la libération jusqu'en aux Btn. date exacte Régional du GARD et 10<sup>e</sup> Groupe d'Infanterie pionniers étrangers.

Il est rentré dans ses foyers le 23 MAI 1945 date de sa démobilisation comme étranger.

La présente attestation constitue un **Certificat de présence au Corps.**

A MARSEILLE, le 9 MAI 1951 194

Le Général de C.A. MAGNAN  
Commandant la IX<sup>e</sup> Région Militaire  
Le Général de Brigade  
Général Adjoint  
Signé : RAY

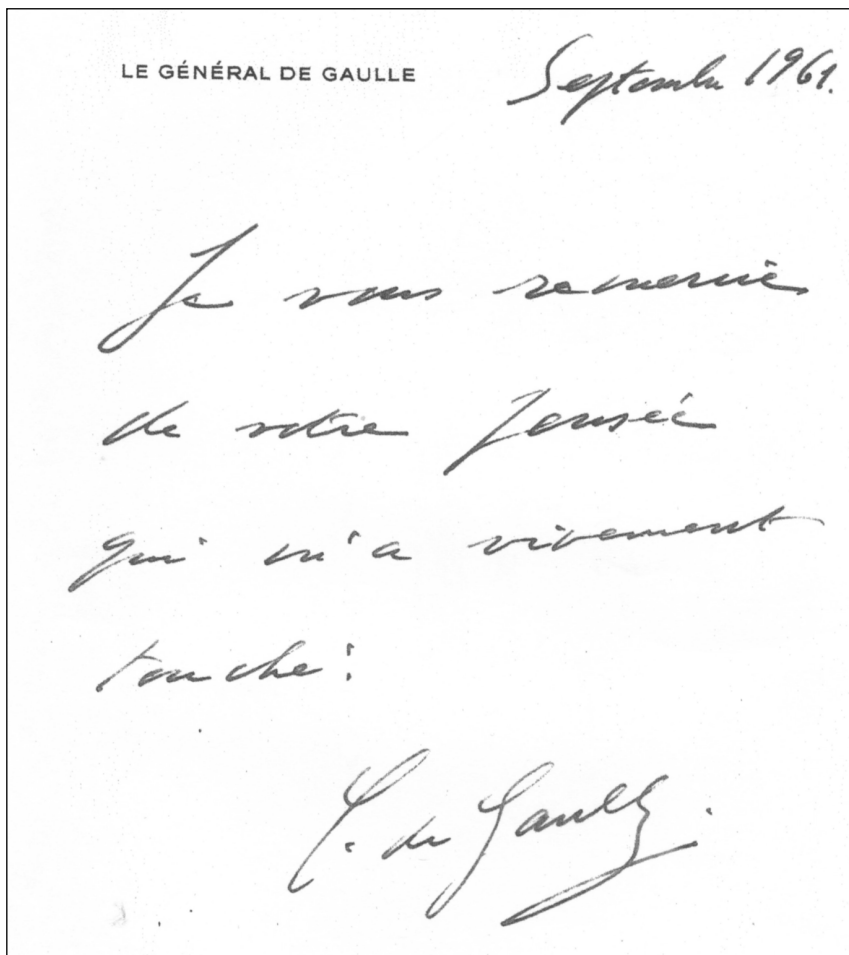


Références particulières éventuelles { \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

P.A. le Chef de Bataillon CAP...  
Chef du Bureau Régional F.F.C.I.

NOTA. - La présente pièce est le certificat d'appartenance original / le détenteur de celui-ci doit, pour tout départ, tout provisoirement et tout refus, dans les procédures administratives s'il y a lieu.

Aimé de Zutter était un homme de courage et de convictions qu'il défendra jusqu'au bout. Il était un grand ami de la France.



Carte du Général de Gaulle à Aimé De Zutter



Aimé De Zutter à la fin de sa vie

**Distinctions obtenues par A. de Zutter.**

Médaille de la Résistance Française (J. O. du 11-7-1946)

Croix du Combattant Volontaire 1939-1945

Croix du Combattant Volontaire de la résistance

Médaille de Vermeil de la Reconnaissance Française

Médaille de la Résistance Belge (arrêté royal).

Citation à l'Ordre du Maquis Aigoual-Cévennes 10 septembre 1944. Signé Lt Colonel COLAS.

Certificat d'Appartenance aux Forces Françaises de l'Intérieur 9 mai 1951. Signé Général de Brigade RAYNAL.

Carte A.N.N.R.F. n° 2133

Carte F.N.C.V. n° 47272

Carte C.V.R. n° 9038

Carte A.N.M. Rc. F. n° 1031

**Sources**

Archives de la famille de Zutter

Archives Marcel Benoît (Fauvette)

Archives US Navy Washington

*Le Maquis d'Ardailès*. Pasteur Laurent Olivès. 1984.

*Aigoual-Cévennes*. Commandant Rascalon. Montpellier  
1945.

*Les Bandits*. Aimé Vielzeuf. Uzès. 1967.

*Bulletin de l'Association Sommières et son Histoire*. N°8.  
2000.



## Document

Dans un article publié dans le n° 1 de 2013 de la revue « *Causses et Cévennes* », Jacques Poujol<sup>119</sup> du maquis de « *la Soureilhade* » du pasteur Olivès, raconte sa première rencontre des plus originales avec de Zutter. Elle nous donne un aperçu de la forte personnalité et de la détermination de ce Belge décidé à combattre dans les rangs du maquis.

Jacques Poujol est chargé le 24 juin de partir sur le Causse du Luc<sup>120</sup> afin de réceptionner un parachutage. Il y reste en vain une dizaine de jours : le parachutage n'a pas lieu. C'est dans ce cadre qu'il voit arriver Aimé de Zutter.

*« ...La monotonie de la longue attente au Luc fut rompue par deux incidents, dont le premier a été relevé par mon frère<sup>121</sup> dans « Aigoual 44 » : ce fut l'arrivée impromptue sur les lieux de notre campement du capitaine de Zutter, de l'armée Belge.*

*Ce fut d'abord l'occasion d'une belle panique, car lorsque ce personnage arriva à pied par la route et se présenta à la sentinelle de garde (qui était mon ami d'enfance Roger Galtier), celui-ci, impressionné par le costume soigné et l'allure décidée de de Zutter, le laissa passer sans nous prévenir comme il aurait dû le faire. C'est ainsi que, en grande conversation avec Ramuntcho<sup>122</sup>, nous nous sommes trouvés soudain en présence d'un inconnu qui s'était introduit sans la moindre difficulté dans*

---

<sup>119</sup> Jacques Poujol. Né à Toulon en 1922 de parents cévenols. Licencié ès-lettres à 21 ans. Engagé dans la 2<sup>me</sup> DB, il reprend ses études en 1945. Docteur ès-lettres, professeur.

<sup>120</sup> Campestre et Luc : commune du département du Gard, canton d'Alzon.

<sup>121</sup> Robert Poujol, son cadet de un an.

<sup>122</sup> Raymond Rabaux dit Ramuntcho. Originaire de l'Oise, il avait rejoint le groupe de Vébron en mai 1944. Il était chef du groupe de sabotage de l'Aigoual-Cévennes. Engagé en Indochine, il part ensuite comme capitaine en Algérie où il est tué en 1962.

*ce dont j'avais cherché à faire un sanctuaire impénétrable. Ramuntcho piqua aussitôt une de ces crises dont il avait le secret. « Jacques, tu ne peux pas laisser passer ça ! On le colle au mur et Rrrran..... » Et il ajouta : « Et tu mets avec lui la sentinelle qui l'a laissé passer ! Pour l'exemple ! »*

*Médusé, je fis signe à Ramuntcho de laisser passer l'inconnu, qui d'ailleurs faisait preuve du plus grand sang-froid face à cet accueil peu bienveillant : « Je suis officier de l'armée belge. J'ai entendu parler au Vigan de votre présence ici et je suis venu vous offrir mes services. » J'étais atterré. On savait donc au Vigan (où il y avait une garnison allemande) que nous étions ici... Et puis, que fallait-il penser de cet inconnu à l'accent un peu suspect ? Son air sympathique et ouvert n'était-il pas une raison de plus de se méfier de lui ?*

*Lorsque je repense, 60 ans après, à l'étrange situation dans laquelle nous nous trouvions, je réalise que celui qui de bout en bout la dominait le mieux par son sang-froid, par son aptitude à comprendre ce qui se passait dans la tête de ses jeunes interlocuteurs, par le tact imperturbable de ses propos, c'était bien sans conteste le capitaine de Zutter. Ramuntcho, qui trois minutes auparavant l'aurait flingué sans remords, fut le premier retourné, séduit par la calme assurance de ce quadragénaire eu regard franc et droit qui venait spontanément se mettre au service de la résistance et citant plusieurs noms de personnes pouvant se porter garantes de sa bonne foi.*

*J'étais encore perplexe quand un quatrième personnage fit son apparition dans le véritable psychodrame que nous étions en train de vivre. C'était le jeune « Titi », alias Hervé vicomte de Pracontal, toujours aussi décontracté, ravi de rencontrer une personne distinguée, visiblement issue d'un bon milieu. C'est lui qui trouva la solution alors que je bredouillais quelque chose sur la nécessité où nous nous trouvions de vérifier les garanties*

mentionnées par le nouvel arrivant. Notre cycliste Louis le Cuistot allait partir pour le Vigan à la nuit tombante et ne reviendrait que très tard avec les réponses aux questions que je posais à quelques personnes sûres.

*En attendant, qu'allions nous faire de notre visiteur au statut mal défini, mi- suspect, mi- combattant volontaire ? Titi sortit alors la solution de sa poche sous la forme d'un jeu de cartes à jouer : « Puisque nous sommes quatre, nous allons faire un bridge ! »*

*Je garde le souvenir de cette soirée surréaliste, à la belle étoile sur Causse de Luc, où nous avons joué au bridge à la lueur d'une lampe à pétrole jusqu'à ce que le capitaine de Zutter, ému de nous voir tomber de sommeil, nous suggère d'interrompre la partie pour nous glisser dans nos sacs de couchage, où nous avons dormi jusqu'au petit matin en sa compagnie.*

*Le capitaine de Zutter fut aussitôt intégré dans le rassemblement Aigoual-Cévennes, d'abord comme chef du secteur A de défense basé à Dourbies. À la fin du mois d'août, il exerçait son commandement dans la région de Sommières... »*

### **Sources**

*Revue Causses et Cévennes, n° 1, 2013*

*Histoire abrégée des maquis cévenols. Jacques Pujol. Causses et Cévennes, 4ème trimestre 1980*



Pont dit « du maquis », route Dourbies / Saint- Jean-Du-Bruel dont De Zutter a ordonné la destruction pour retarder une éventuelle arrivée des soldats allemands.

(Photo A. Jeanjean)